



## DECLARATION DE CONFORMITE CE

### Le fabricant,

DAVIDTS LIGHTING sprl - chaussée de Waterloo, 850-854 - B-1180 Bruxelles – Belgique  
www.davidts.com - info@davidts.com  
représenté par son gérant, M. Stéphane DAVIDTS,

**atteste que cette déclaration de conformité CE est délivrée sous sa seule responsabilité et qu'elle appartient au luminaire décrit ci-après :**

- référence : **MIRA**
- code de fabrication numéro : **3798**
- groupe de la *Lighting Collection* : **Liseuses et Lampadaires avec réflecteur,**

### déclare que ce luminaire

- est conçu en classe I,
- est équipé de deux ensembles LED de 30W chacun, intégrés dans la coupole,
- est construit avec des composants électriques conformes aux normes européennes en vigueur, et plus particulièrement :
  - les deux modules LED de 30W - 230V - 2700°K - 2200lm
  - le cordon électrique avec fiche « EURO-SCHUKO » double terre, avec variateur au pied 230V/60Hz/4-250W et câble H03 VV F-section 3x0,75mm<sup>2</sup>,
  - l'œillet pour raccorder la terre,
  - les connexions intérieures,
  - les passe-fils nylon, silicone, téflon ou PVC,
- est décrit plus complètement (photos, dessin et données techniques) sur notre site internet,
- est livré avec une notice de montage, d'entretien et des conseils de sécurité, disponible sur notre site internet,
- est certifié conforme aux dispositions des directives européennes et plus précisément avec
  - **La Directive 2014/35/UE** - Matériel électrique,
  - **La Directive 2014/30/UE** - Compatibilité électromagnétique,
- est conçu et fabriqué exclusivement en nos ateliers situés à Bruxelles dans le respect des normes européennes de qualité et des normes de sécurité électrique et plus précisément en accord avec
  - **Les Normes EN-60.598** – Luminaires.

### en conclusion,

notre luminaire est totalement apte à porter le marquage « CE ».

**Pour Davidts Lighting sprl, son gérant M. Stéphane Davidts**

Fait à Bruxelles, le 16 août 2017, date de la mise sur le marché de ce luminaire.